

Charte d'éthique des affaires

Cette charte présente les principes qui guident la conduite des affaires d'IXOS : intégrité, loyauté, respect des personnes, transparence et responsabilité.

1. Agir avec intégrité

Chaque collaborateur, dirigeant, consultant ou partenaire agissant pour le compte d'IXOS doit respecter les lois et règlements applicables, les engagements pris avec les clients et partenaires, ainsi que les principes de loyauté et de bonne foi.

2. Respecter une concurrence loyale

IXOS exerce ses activités dans le respect des règles de concurrence. Nous refusons les ententes, la collusion, les échanges d'informations sensibles ou toute pratique visant à fausser le jeu normal du marché.

3. Préserver l'indépendance des décisions

Les décisions d'affaires doivent être prises sur des critères objectifs : qualité, compétence, prix, fiabilité, conformité et intérêt du client. Aucun cadeau, invitation, avantage ou paiement ne doit être proposé, promis, demandé ou accepté s'il peut influencer une décision ou donner l'apparence d'une influence. Les cadeaux et invitations ne sont acceptables que s'ils restent occasionnels, raisonnables, non versés en espèces, transparents et conformes aux usages professionnels. Les paiements de facilitation sont interdits.

4. Prévenir les conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts peut exister lorsqu'un intérêt personnel, familial ou financier risque d'interférer avec l'intérêt d'IXOS ou de ses clients. Toute situation réelle, potentielle ou perçue comme telle sera traitée avec transparence.

5. Construire des relations responsables avec les tiers

IXOS attend de ses clients, fournisseurs, sous-traitants et partenaires qu'ils partagent des standards de conduite compatibles avec les siens. Les engagements pris au nom d'IXOS doivent être réalistes, documentés et conformes aux délégations internes. Les partenaires sont sélectionnés avec vigilance, sur la base de critères objectifs et transparents.

6. Protéger les informations et les actifs

Les informations confidentielles, données personnelles, documents commerciaux, savoir-faire, ressources financières, outils, équipements et droits de propriété intellectuelle d'IXOS doivent être utilisés uniquement à des fins professionnelles autorisées. Chacun veille à protéger ces actifs contre la perte, la fraude, le vol, l'altération ou la divulgation non autorisée.

7. Assurer la sincérité et la traçabilité

Les registres, factures, notes de frais, contrats, commandes et autres documents professionnels doivent refléter fidèlement les opérations réalisées. Toute transaction doit correspondre à une prestation réelle, être correctement autorisée, documentée et enregistrée.

8. Respecter les personnes, la santé, la sécurité et l'environnement

IXOS s'engage à favoriser un environnement de travail respectueux, sûr et inclusive sans aucune forme de discrimination, de harcèlement ou de comportement irrespectueux. Dans ses activités, IXOS prend également en compte la protection de l'environnement, l'utilisation responsable des ressources et la réduction des impacts évitables.

Cette charte est un repère commun partagé, elle ne remplace pas les obligations légales applicables ni les instructions internes plus détaillées, elle fixe l'esprit dans lequel IXOS souhaite conduire ses affaires.

La Direction
IXOS Group
21 rue du Mont Blanc
1201 Genève - Suisse